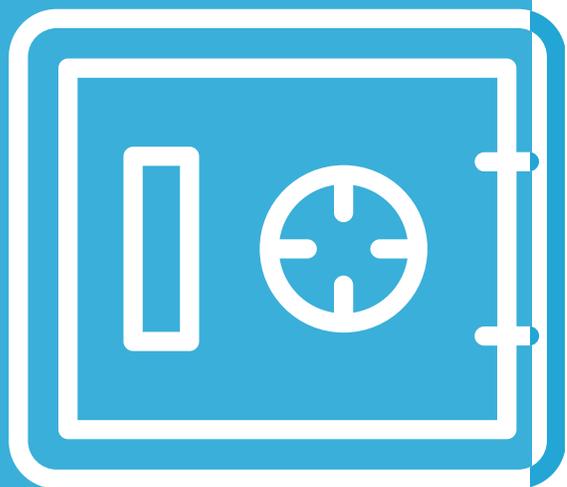


## Points clés :

- **Offrez à vos collaborateurs** l'accès à la constitution d'un **patrimoine numérique**
- **Sécurité** : apportée par la norme NFZ42-020 (Coffre-fort Electronique)
- **Modernise l'image** de votre entreprise
- **Compatible** avec les logiciels de paie
- Conformité **RGPD**
- Données stockées en **France**



# Coffre-Fort Electronique

Modernisez les échanges avec vos collaborateurs

## Description :

Dématérialisez les bulletins de salaires et autres documents associés en les déposant automatiquement dans le coffre-fort numérique de vos collaborateurs. Ils seront archivés à vie dans un espace 100 % personnel pour le salarié qui a la pleine propriété de son coffre, et ce, même si il quitte la société. Il pourra en profiter pour déposer des documents personnels (carte d'identité, carte vitale, passeport, titre de propriété, carte grise...).

C'est l'opportunité pour vous de moderniser & de fluidifier les échanges avec vos collaborateurs.

## Les différentes étapes :

1. Transmission automatique des bulletins de salaires (FTP / SFTP / API)
2. Répartition du bulletin dans les coffres de vos collaborateurs
3. Notification envoyée pour informer de la mise à disposition d'un nouveau document
4. Le collaborateur accède au document 24H/24H & 7j/7J

Demande de devis ?  
Informations supplémentaires ?  
Prise de rendez-vous ?

**Contactez-nous !**



[09 52 55 78 24](tel:0952557824)



[contact@sendoc.fr](mailto:contact@sendoc.fr)



8 Rue de Vienne, 12000 Rodez